



Association des
Parents d'Elèves



aefe
Agence
enseignement français
étranger

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du samedi 15 juin 2024

Le samedi 15 juin 2024 à 10h35, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Madame Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

Membres du bureau de l'APE 2023-2024 présents :

Natacha SARAKA (Présidente) – Mikaël SEMERY (Vice-Président) – Benjamin MIQUEL (Trésorier) – Sandra NGARI (Trésorière adjointe) – Yesse Cheryl ZIMA EBAYARD (Secrétaire) – Laurence MBOUNGANI NGOUEKE (Secrétaire adjointe) – Tina Maryse LÉBOUSSI ALIBALAH – Cyril NGOUA – Moussa OWONDAULT BERRE –
Xaviera SANDZOU NZAMBA

Mme Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente de l'APE aux côtés de :

- M. Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE ;
- M. Benjamin MIQUEL, Trésorier de l'APE ;
- Mme Sandra NGARI, Trésorière adjointe de l'APE ;
- Mme Yesse Cheryl ZIMA EBAYARD, Secrétaire de séance et Secrétaire de l'APE (assistée de Mme Orllina Cheryl MBANG MVOLA secrétaire permanente de l'APE) ;
- Mme Laurence MBOUNGANI NGOUEKE, Secrétaire adjointe de l'APE.

Etaient invités :

Mme Annabelle AVERTY, Consule générale de France - M. Bernard KLEIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France - M. Didier LESPINAS, Conseiller des Français à l'étranger - Mme Nicole BATEG, Consultant Juridique - M. Adrien DEGBEY, Commissaire aux Comptes.

Assistent également à la réunion, M. Bruno STEPHAN, Proviseur du LBP - Mme Valérie LAUPA, Provisseure adjointe du LBP et Madame Hawa GUEYE, Directeur Administratif et Financier du Lycée Blaise Pascal.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et la Secrétaire de séance ayant permis de

NA 807

constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE LBP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1^{er} des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée a pu valablement délibérer.

Ouvrant la séance, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'assistance et rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du rapport moral et financier du Bureau ;
- 2) Approbation des comptes de l'APE pour l'exercice clos ;
- 3) Quitus aux membres du Bureau pour l'exercice clos ;
- 4) Désignation d'un Auditeur conformément à l'article 19 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif ;
- 5) Divers :
 - Présentation du nouveau règlement financier du Lycée Blaise Pascal

Présentation du rapport moral et financier du Bureau

➤ **Présentation du rapport moral du Bureau**

La Présidente prenant la parole, a donné les informations ci-après, relatives :

- à la diversification des moyens de paiement avec la mise en place du paiement par carte bancaire ;
- à la refonte du site internet due à l'obsolescence du précédent site avec risque de perte de contenu ;
- au lancement de la 3^{ème} Edition du programme Bourse d'Excellence
- à la mise en place d'un Comité Stratégie ;
- au premier bilan du Comité de Santé et Sécurité au Travail
- à la gestion des ressources humaines, notamment :
 - la constitution des effectifs,
 - la formation du personnel
 - les recrutements
 - la mise en place de procédures
- à la sécurisation du système informatique, notamment
 - le remplacement des onduleurs ;
 - le renouvellement du système antivirus ;
- à la lutte contre le cyber harcèlement ;
- à l'automatisation de la cafétéria ;
- à la réduction des tarifs d'inscription de 3% pour les élèves de nationalité gabonaise et ressortissants de pays tiers et à la réduction des frais de première inscription de 30%.

La parole a été donnée à Monsieur Mikaël SEMERY qui a ajouté les informations, relatives aux principaux travaux et investissements effectués :

- Dispositifs de sécurité et de sécurité incendie : 25 millions FCFA

- Mur soutènement clôture Bâtiment A : 15 millions FCFA
- Rénovation bâtiment administratif : 10,6 millions FCFA
- Réaménagement bâtiment administratif : 8,6 millions FCFA
- Rénovation du chéneau du Bâtiment E : 6 millions FCFA
- Installation d'un auvent à l'entrée de la guérite : 3 millions FCFA
- Peinture de sol autour du BAT A : 2,6 millions FCFA
- Installation de 2 caméras supplémentaires : 1,4 FCFA

- Les serveurs informatiques : 48 millions FCFA
- Onduleurs (En remplacement des onduleurs monopostes) : 27 millions FCFA
- Installation deux fontaines à eau en novembre 2023 : 18 millions FCFA
- Matériel d'automatisation de la cafétéria : 11,5 millions FCFA
- Commande matériel EPS 2022/2023 : 7,5 millions FCFA
- Achat vidéoprojecteurs : 5,7 millions FCFA
- Conception du nouveau site du LBP : 2,3 millions FCFA

➤ Présentation des comptes de l'exercice 2023

La parole a été donnée à Monsieur Benjamin MIQUEL qui a présenté les comptes de l'APE ainsi qu'il suit :

- le résultat net de l'exercice 2023 est négatif et en baisse de trente cent onze millions (311 000 000) de F CFA comparativement à celui de l'exercice 2022 ; notamment dû, à l'augmentation des charges et la baisse des produits ;
- la baisse du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2023-2024 représente un manque à gagner d'un montant de cent trente-sept millions (137 000 000) de F CFA ;
- la baisse des droits d'écologie de 3% représente un manque à gagner de cent soixante-dix-huit millions (178 000 000) de F CFA
- la baisse des droits d'inscription représente un manque à gagner de quarante-cinq millions (45 000 000) de F CFA ;
- la hausse des frais de personnel soixante-quatre millions (64 000 000) de F CFA ;
- Une augmentation de la dotation aux amortissements de plus de trente-quatre millions (34 000 000) de F CFA ; notamment dû à l'acquisition significative du matériel informatique dont la durée d'amortissement est de 3 ou 5 ans.

Monsieur Benjamin MIQUEL a précisé que les décisions de gestion n'ont pas un effet en année pleine, mais uniquement pour les trois (3) trimestres.

Consécutivement aux présentations ci-avant, des membres présents à l'Assemblée ont posé les questions ci-dessous :

- Quelle est la tendance du chiffre d'affaires pour l'exercice en cours ? Le nombre d'élèves va-t-il augmenter à la prochaine rentrée scolaire ?

Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur du lycée Blaise Pascal, a expliqué que plusieurs actions ont été menées dans ce sens, notamment auprès des familles des élèves de CM2 des EPC. Il a ajouté que la prévision arrêtée reste raisonnable au vu du nombre de demandes d'inscriptions qui sont reçues ; et que par ailleurs, la première session de test de positionnement a eu lieu durant le mois d'avril 2024, la seconde session était en cours et qu'une troisième est prévue début septembre pour permettre d'avoir un maximum d'élèves à la rentrée.

- Quel est l'impact des provisions ?

L'impact de la provision nette est de 14 millions cette année contre 35 millions en N-1.

Monsieur MIQUEL a répondu que dans les comptes, la reprise sur provision 2022 est supérieure car elle concerne plusieurs exercices tandis que la présentation du jour ne concerne que 2023.

- Quelles actions sont mises en place pour assurer le paiement et le cas échéant, le recouvrement des frais de scolarité dans les années à venir ? Quel est le taux de recouvrement des frais de scolarité impayés ?

Madame Natacha SARAKA a précisé que des décisions fortes ont été prises, qu'une procédure a été mise en place pour assurer le recouvrement des frais d'écolage, car le fonctionnement du Lycée dépend de ces derniers. Madame Natacha SARAKA a ajouté que grâce aux mesures mises en place avec la Direction du Lycée, nous étions à un taux de recouvrement de 90%.

A partir du mois de septembre 2024, le règlement financier amendé rentrera en vigueur.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Adrien DEGBEY a présenté son rapport sur les comptes de l'exercice clos.

Il a certifié les comptes sans réserve et salué les efforts de recouvrement des frais d'écolage de l'APE et de la Direction.

Désignation d'un Auditeur conformément à l'article 19 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif

Monsieur Benjamin MIQUEL rappelle les dispositions de l'article 19 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif selon lesquelles toute entité à but non lucratif est tenue de désigner au moins un Auditeur lorsqu'elle remplit, à la clôture de l'exercice, l'un des trois critères suivants :

- un total du bilan supérieur à cent millions (100 000 000) de F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie ;
- des ressources annuelles supérieures à deux cent millions (200 000 000) de F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie ;
- un effectif permanent supérieur à vingt (20) personnes.

L'APE du Lycée Blaise Pascal remplissant les conditions sus rappelées, la Présidente a informé l'assistance que la désignation d'un Auditeur est soumise au vote de la présente Assemblée.

Le Bureau de l'APE propose à l'Assemblée Générale la désignation du Cabinet DELTA GRANT THORNTON en qualité d'Auditeur.

Après diverses questions et échanges, l'Assemblée a procédé aux différents votes qui lui ont été présentés.

Le scrutin a été suivi, immédiatement et publiquement, du décompte des bulletins (28) comme suit :

- Vote pour l'approbation des comptes de l'exercice 2023

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON
28	0	28	0

MA *BM*

L'Assemblée Générale à la majorité de vingt-huit (28) voix sur vingt-huit (28), approuve les comptes de l'exercice 2023.

➤ Vote pour le quitus à donner aux membres du Bureau

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON
28	0	28	0

L'Assemblée Générale donne aux membres du Bureau quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

➤ Vote pour la désignation de l'Auditeur

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	OUI	NON
28	0	28	0

Le Cabinet DELTA GRANT THORNTON, représenté par Monsieur Adrien DEGBEY, a été désigné à l'unanimité en qualité d'Auditeur pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois.

Après avoir informé l'Assemblée Générale du départ de Madame Hawa GUEYE, Directrice Administrative et Financière du Lycée Blaise Pascal, Monsieur Benjamin MIQUEL l'a remercié pour ses trois (3) années de service au sein de l'établissement et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles entreprises.

Madame Hawa GUEYE a remercié tout le personnel du Lycée, le Proviseur, le Bureau de l'APE (l'ancien et le nouveau), le corps diplomatique, ainsi que le Ministère de l'Education Nationale pour toutes ces années passées au sein du Lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 11 h 41 et invité l'assistance à l'apéritif organisé sous la paillote du Lycée.

Natacha SARAKA



Benjamin MIQUEL

Trésorier

Yesse ZIMA EBAYARD

Secrétaire de séance